



Sections de la DDFiP de Charente-Maritime

DÉCLARATION LIMINAIRE



**Comité Technique Local
(Réunion du 30 novembre 2020)**

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale lors de la première convocation à ce Comité Technique Local a décidé volontairement de ne pas avertir l'administration de sa non participation.

Par cette non présence, par cette impolitesse volontaire, nous avons voulu marquer notre ressenti sur le mépris que nous constatons depuis plusieurs mois à travers les décisions ministérielles et par là-même par ces déclinaisons au niveau local mais surtout notre ras le bol.

Mépris de la Direction Générale qui ne respecte plus les textes législatifs comme le statut de la fonction publique, ou réglementaires comme les règles de gestion dans le cadre des mutations pour les agents bénéficiant d'une priorité et qui voient des postes offerts en priorité aux stagiaires, alors même qu'ils n'ont pas été proposés au mouvement des titulaires

Mépris pour les concours de la fonction publique qui aujourd'hui se retrouvent démonétisés avec l'application de la loi de la transformation publique par l'embauche de contractuels sur des emplois dits permanents, c'est à dire sur des emplois normalement dévolus à des fonctionnaires titulaires sous statut.

Des embauches qui, malgré toutes vos assurances, feront planer le doute sur le pistonnage, le favoritisme et l'entre-soi.

Derrière cette déréglementation généralisé de la gestion du personnel, il y a une volonté manifeste de générer des fractures, des oppositions entre les agents, d'installer la concurrence sans frein entre les salariés.

Fracture pour des titulaires qui restent bloqués sur plusieurs années en région parisienne alors qu'une partie des stagiaires obtiennent des postes convoités en province.

Fracture pour des contractuels forcément moins bien rémunérés, toujours dans l'angoisse de ne pas voir leurs contrats renouvelés et donc plus facilement corvéables.

Fracture aussi pour les chefs de service dont les promotions dépendent de plus en plus en plus du fait du prince et dont la « loyauté » (en clair la soumission à l'échelon supérieur) semble primer sur le dévouement et la compétence.

Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont vos agents, ce sont vos chefs de services, en « off », entre deux portes, qui ne se reconnaissent plus dans les évolutions de ce ministère dit régalien.

Si le statut de la fonction publique avait été mis en place c'était entre autres pour s'assurer de la neutralité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions et aussi de faire en sorte d'éviter leur asservissement à un parti ou à un régime politique.

Nos missions méritent mieux que le recours à la concurrence individuelle à tout prix, à l'avènement de la politique du chiffre et à une semi-privatisation rampante pour une partie de nos missions, comme la mise à jour du plan cadastral ou le contrôle des comptes des collectivités locales

Mépris encore et toujours pour le dialogue social, où en tant que représentants du personnel nous allons devoir expliquer aux agents que pour faire respecter leurs droits, il leur faudra attaquer l'État employeur au Tribunal Administratif.

Mépris aussi en Charente-Maritime où, en tant que directeur, pour de simples questions budgétaires vous avez décidé unilatéralement de ne plus appliquer le texte de la fonction publique sur les remboursement de frais des agents en mission, en ne remboursant de manière systématique qu'à demi-taux les frais de repas quand il existe une cantine administrative, même hors Finances, sur la commune,

Mais à ce jour le premier des mépris ce sont aussi les dénis de la réalité.

Déni sur les conséquences de la pandémie :

En effet, comment ce gouvernement, qui prône le « quoiqu'il en coûte », peut-il à nouveau, une fois de plus, oser supprimer des postes dans ce ministère, déjà affaibli de longue date par des sous-effectifs chroniques et un retard qui s'est accumulé par des semaines d'inactivités liés à la pandémie. Et nous osons le dire, même si c'est politiquement incorrect, dans des services fragilisés par un télétravail de masse effectué dans l'urgence et dans l'improvisation, parfois imposé à ceux qui n'en veulent pas, mais souvent refusé à ceux qui le demandent.

Comment donc, dans un contexte aussi anxiogène, le ministère a-t-il pu dans cette période maintenir, et même accélérer son calendrier de démantèlement du réseau de proximité existant de la DGFIP.

Comment la DDFiP de Charente Maritime peut-elle effectuer une dizaine de restructurations, de fusions de services au cours de l'année 2021 alors que nous constatons que rien n'est vraiment finalisé, au vu même de la pauvreté de la documentation fournie ce jour.

Sinon, pourquoi devrions-nous mettre ces interrogations par écrit dans cette liminaire ?

Où sont, par exemple, les futurs plans du SDIF de Saintes, comment ce site va-t-il gérer l'afflux de redevables alors que la politique de réception sur ce site est en crise ?

Quelle est la répartition des missions, des charges entre les antennes, provisoires comme pérennes, et leurs services ?

Pourquoi la plus grande partie des agents concernés par ces restructurations, quand nous les interrogeons, ne savent quasiment rien sur le devenir de leurs missions et les tâches qu'ils devront accomplir ?

Déni de réalité aussi sur le fonctionnement des services et du vécu des agents au quotidien :

Un seul exemple, la réception physique des redevables, que l'administration tient absolument à faire diminuer par tous les moyens, notamment en la sous-traitant avec le « réseau des Maisons France Services » et les buralistes.

Le rapport Cabanes et Bonnet de plus de 94 pages, remis le 23 juillet 2020 est dans la droite ligne de cette logique en proposant notamment la suppression de la réception dite secondaire, pour favoriser le « tout rendez vous ».

Les agents chargés de la réception primaire de Saintes ont subi la suppression de la réception secondaire. Malgré une alerte lancée début septembre par la CGT sur une dégradation sans précédent des conditions de travail subie par ces agents, il a fallu plusieurs semaines à la direction pour revenir sur cette disposition désastreuse.

Ce rapport évoque la venue de l'intelligence artificielle pour effectuer des réponses automatisées via e-contact ainsi qu'une volonté d'améliorer la disponibilité des services pour répondre au téléphone.

Messieurs Catanes et Bonnet n'ont par contre pas vu que e-contact a un fonctionnement plus qu'erratique en période de charge, que nous subissons un phénomène de Tchat, que les centres de contact de la DGFIP deviennent synonymes de maltraitance managériale comme à Angers.

Messieurs Catanes et Bonnet ne veulent pas non plus comprendre que la réception physique comme téléphonique est devenue pour les agents un véritable repoussoir. Car c'est bien le seul moment où les redevables peuvent déverser leurs colères face à nos dysfonctionnements, à nos promesses de temps de réponse non tenues et parfois à un mépris qu'ils ressentent quand on leur refuse de les recevoir en box de réception. Ces deux messieurs auraient peut-être dû proposer de revoir nos applications pour qu'elles ne mettent pas trois mois pour éditer des avis d'imposition quand les redevables déposent en retard leurs déclarations d'impôt sur le revenu.

Décidément non, en effet, nous ne vivons pas dans la même réalité.

Ce ne sont là que quelques exemples et nous pourrions continuer cette liste sans fin pour bien d'autres missions, sinon pour toutes.

Le président de la république dans son discours du 17 mars 2020, annonçant le premier confinement, avait osé conclure que nous retrouverions « les jours heureux ».

Une allusion au nom du programme du Conseil National de la Résistance qui, dans un pays ruiné par quatre années de guerre, avait exprimé la volonté politique de mettre en place la sécurité sociale, le régime des retraites, de revoir le statut de la fonction publique et de la liberté de la presse.

Des « jours heureux » nous ne les connaissons à nouveau que lorsque nous aurons mis fin aux agissements anti-sociaux, anti-salariés, anti-fonctionnaires, de ceux qui n'ont de cesse de détruire tout ce qui à l'époque à laquelle Macron faisait allusion, fut édifié pour alléger la peine et l'insécurité de ceux qui n'ont rien à eux que leur capacité de travail et la solidarité entre eux qui leur permet de résister aux empiétements incessants du capital.